



**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE DIFFUSÉE SUR LA TÉLÉVISION  
COMMUNAUTAIRE MATv ET SUR LE SITE INTERNET, LE LUNDI 15 MARS 2021  
À 20 HEURES.**

**Sont présents:** La maire, madame Sylvie Vignet, le conseiller, monsieur Jacques Minville, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, Gérald Plourde, Mario Bastille, André Beaulieu et Nelson Lepage.

**Également présents:** Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA, avocate.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LA  
MAIRESSE.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la maire procède à l'ouverture de la séance à huis clos et souhaite la bienvenue aux auditeurs.

**Rés. n°  
081-2021**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2021;
4. Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt numéro 2059;
5. Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement de la résolution numéro 531-2020;
6. Déclaration de la greffière et adoption du Règlement 2052-2 modifiant le Règlement de zonage 1253, afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre du train semestriel;
7. Déclaration de la greffière et adoption du Règlement 2052-3 modifiant le Règlement de zonage numéro 1253, afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre du train semestriel;
8. Modification du Règlement d'emprunt 2054 relatif à l'agrandissement de la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard et travaux à la Maison de la culture et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 8 318 619 \$;
9. Approbation d'un contrat à intervenir avec M. Gilles Michaud et M<sup>e</sup> Thérèse Potvin pour l'établissement d'une servitude de passage d'une conduite d'égout;
10. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec Tourisme Rivière-du-Loup concernant des incitatifs congrès;



# Procès-verbal

## Service du greffe et des affaires juridiques

Numéro de résolution

11. Approbation du renouvellement d'un contrat d'assurance collective relatif à l'assurance santé des pompiers permanents à temps partiel de la Ville;
12. Adjudication d'un contrat pour le projet BIBLIO-2019-01-01 (Phase 3) Bibliothèque Françoise-Bédard - Agrandissement et réaménagement;
13. Acceptation d'ordres de changements pour le projet STE-2020-01-05 Construction d'une glace olympique et mise à niveau du Stade de la Cité des Jeunes;
14. Annulation de l'appel d'offres STE-2021-01-05 Transport et tri de matériaux secs au Lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup;
15. Adoption du bilan du plan d'action 2020 visant l'intégration des personnes handicapées;
16. Adoption du plan d'action actualisé 2021 visant l'intégration des personnes handicapées;
17. Dépôt du rapport annuel en suivi au plan d'action du schéma de couverture de risques révisé;
18. Nomination des chefs de mission au sein de l'organisation municipale de sécurité civile;
19. Nomination d'un adjoint aux sports par intérim au Service des loisirs, culture et communautaire;
20. Création d'un poste de technicien en communication graphique et multimédia au Service des communications;
21. Confirmation d'une permanence au poste de brigadier scolaire;
22. Confirmation de fin d'un lien d'emploi;
23. Demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme d'urgence pour compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation;
24. Demande de renouvellement de l'entente sur le vote au bureau du président d'élection (BVPE) pour l'élection de novembre 2021;
25. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes du Club de l'âge d'or de Rivière-du-Loup;
26. Autorisation de procéder au paiement de la quote-part de la Ville à la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année 2021;
27. Approbation des comptes et salaires de février 2021;
28. Condoléances à M. Robin Côté du Service des loisirs, culture et communautaire à la suite du récent décès de son beau-frère;
29. Proclamation de la *Semaine de l'appréciation de la jeunesse à Rivière-du-Loup*;
30. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt 2062 (réfection des rues Saint-Paul et Fraserville);
31. Période de questions;



# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°  
082-2021

32. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 8 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4. DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2059

La greffière dépose devant ce conseil le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt numéro 2059 relatif à l'achat d'un chargeur sur roues pour l'entretien des trottoirs et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 185 329 \$.

## 5. DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 531-2020

La greffière dépose devant ce conseil le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement de la résolution numéro 531-2020, du 22 février 2021, concernant la demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) consistant à construire un ensemble immobilier au 59, rue Saint-Henri.

Le conseiller, monsieur Nelson Lepage, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la prise de décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisque l'un des articles contenus au Règlement 2052-2 touche sa résidence et il quitte la salle.

La mairesse, madame Sylvie Vignet, déclare qu'elle ne désire pas participer aux discussions ni à la prise de décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisque l'un des articles contenus au Règlement 2052-2 concerne son ancien employeur, monsieur Claude Boucher.

Le maire suppléant, monsieur André Beaulieu, préside la séance du conseil pour ce point.

Rés. n°  
083-2021

## 6. DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 2052-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1253, AFIN D'AJUSTER LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DANS LE CADRE DU TRAIN SEMESTRIEL

La greffière fait lecture de la déclaration de la nature, de la portée et du coût du Règlement numéro 2052-2, annexée à la résolution, et indique que toute personne intéressée peut prendre connaissance du Règlement 2052-2 en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au (418) 867-6715 ou au [greffe@villerdl.ca](mailto:greffe@villerdl.ca).



# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements à la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'un processus semestriel de modifications malgré le contexte;

ATTENDU que selon les règles édictées par l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020, par l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 et du décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 qui déterminent que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze jours annoncée au préalable par un avis public;

ATTENDU l'avis de motion donné le 18 janvier 2021;

ATTENDU que le projet de Règlement numéro 2052 a été soumis à une consultation écrite du 20 janvier au 8 février 2021 inclusivement et à une assemblée de consultation à huis clos le lundi 8 février 2021 à 20 h;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, ce conseil ne désire apporter aucun changement aux dispositions proposées dans le projet de règlement;

ATTENDU que les dispositions du présent règlement sont réputées approuvées par les personnes habiles à voter, puisque la disposition du second projet qui a fait l'objet de contestation a été retirée et fait l'objet d'une procédure distincte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 2052-2 modifiant le Règlement de zonage numéro 1253, du 28 août 2000, afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre du train semestriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la Mairesse reprend son siège et préside de nouveau la séance.

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la prise de décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisqu'il pourrait entretenir un lien d'affaires éventuel avec une entreprise qui transige avec les entreprises Prelico et il quitte la salle.

Rés. n°  
084-2021

**7. DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 2052-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1253, AFIN D'AJUSTER LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DANS LE CADRE DU TRAIN SEMESTRIEL**

La greffière fait lecture de la déclaration de la nature, de la portée et du coût du Règlement numéro 2052-3, annexée à la résolution, et indique que toute personne intéressée peut prendre connaissance du Règlement 2052-3 en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au (418) 867-6715 ou au [greffe@villerdl.ca](mailto:greffe@villerdl.ca).



## Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements à la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'un processus semestriel de modifications malgré le contexte;

ATTENDU que selon les règles édictées par l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020, par l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 et du décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 qui déterminent que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze jours annoncée au préalable par un avis public;

ATTENDU l'avis de motion donné le 18 janvier 2021;

ATTENDU que le projet de règlement numéro 2052 a été soumis à une consultation écrite du 20 janvier au 8 février 2021 inclusivement et à une assemblée de consultation à huis clos le lundi 8 février 2021 à 20 h;

ATTENDU que le projet de règlement a été soumis à une période de réception de demandes de participation à un référendum entre les 10 et 25 février 2021;

ATTENDU que la disposition du présent règlement, incluse dans le second projet de règlement, fait l'objet d'une contestation par les personnes habiles à voter, puisqu'il y a eu un nombre suffisant de demandes de participation à un référendum;

ATTENDU que ce conseil désire poursuivre la procédure et annonce la tenue d'un registre, lequel est remplacé par une procédure de demandes de scrutin référendaire par l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, dont l'avis paraîtra le 17 mars prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 2052-3 modifiant le Règlement de zonage numéro 1253, du 28 août 2000, afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre du train semestriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Steeve Drapeau reprend son siège.

Rés. n°  
085-2021

**8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2054 RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE FRANÇOISE-BÉDARD ET TRAVAUX À LA MAISON DE LA CULTURE ET POURVOYANT À L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 8 318 619 \$**

ATTENDU que le Règlement 2054 ordonnant des travaux de 8 318 619 \$ et décrétant un emprunt de 8 318 619 \$ à ces fins a été adopté par ce conseil lors de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2021;

ATTENDU qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;



# Procès-verbal

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que l'article 3 du Règlement 2054 soit remplacé par l'article 3 suivant:

**« Article 3 : Montant autorisé à dépenser**

La Ville est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 9 270 942 \$ aux fins du présent règlement. »

Que l'article 4 du Règlement 2054 soit remplacé par l'article 4 suivant:

**« Article 4: Montant emprunté**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 8 318 619 \$ sur une période de vingt ans et à affecter une somme de 300 000 \$ provenant du fonds de roulement et d'une affectation des surplus non affecté pour une somme de 652 323 \$.

Le fonds de roulement sera remboursé en dix versements égaux et consécutifs de 30 000 \$ à compter du 15 mars 2022. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
086-2021

**9. APPROBATION D'UN CONTRAT À INTERVENIR AVEC M. GILLES MICHAUD ET MME THÉRÈSE POTVIN POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT**

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil, sous la recommandation de l'ingénieur au Service technique et de l'environnement, approuve le projet de contrat, annexé à la résolution, à intervenir avec monsieur Gilles Michaud et madame Thérèse Potvin domiciliés au 5, rue Marcel concernant l'établissement d'une servitude de passage d'une conduite d'égout et autorise la mairesse et la greffière à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
087-2021

**10. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC TOURISME RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT DES INCITATIFS CONGRÈS**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec Tourisme Rivière-du-Loup concernant des incitatifs congrès, autorise le trésorier à verser les sommes qui y sont prévues et désigne la mairesse et le directeur général à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Rés. n°  
088-2021

**11. APPROBATION DU RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE RELATIF À L'ASSURANCE SANTÉ DES POMPIERS PERMANENTS À TEMPS PARTIEL DE LA VILLE**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil approuve le renouvellement du contrat d'assurance collective, police 140540/ASSOC, présenté par AGA Assurances collectives, annexé à la résolution, relatif à l'assurance santé des pompiers permanents à temps partiel de la Ville de Rivière-du-Loup et autorise la directrice du Service des ressources humaines à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisqu'il entretient un lien d'affaires avec le soumissionnaire et il quitte la salle.

Rés. n°  
089-2021

**12. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET BIBLIO-2019-01-01 (PHASE 3) BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-BÉDARD - AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, accepte la soumission pour le projet de base sans l'option de Construction Béton 4 Saisons pour le projet BIBLIO-2019-01-01 (Phase 3) Bibliothèque Françoise-Bédard - Agrandissement et réaménagement, pour un montant approximatif de 7 092 324,42 \$ taxes en sus, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 2054 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Steeve Drapeau reprend son siège.

Rés. n°  
090-2021

**13. ACCEPTATION D'ORDRES DE CHANGEMENTS POUR LE PROJET STE-2020-01-05 CONSTRUCTION D'UNE GLACE OLYMPIQUE ET MISE À NIVEAU DU STADE DE LA CITÉ DES JEUNES**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation de l'ingénieur adjoint du Service technique et de l'environnement, accepte les ordres de changements suivants et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci :



# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Numéro de l'ordre de changement	Montant
11	15 277,13 \$
12	25 561,34 \$
13	5 573,25 \$
Total taxes en sus	46 411,73 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
091-2021

**14. ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES STE-2021-01-05 TRANSPORT ET TRI DE MATERIAUX SECS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

ATTENDU que la Ville a procédé par appel d'offres public pour le projet STE-2021-01-05 Transport et tri de matériaux secs au Lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que suite à l'ouverture des soumissions, une seule soumission a été déposée;

ATTENDU que le montant de la soumission dépasse le budget alloué à la réalisation du contrat;

ATTENDU que considérant le montant de la soumission déposée, le soumissionnaire devait, au moment du dépôt de sa soumission, être détenteur d'une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics;

ATTENDU que le soumissionnaire ne détenait pas une telle autorisation au moment du dépôt de sa soumission;

ATTENDU le contenu des documents d'appel d'offres et l'article 21.17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

EN CONSÉQUENCE,

Rés. n°  
092-2021

**15. ADOPTION DU BILAN DU PLAN D'ACTION 2020 VISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, adopte le bilan du plan d'action 2020, annexé à la résolution, visant l'intégration des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



# Procès-verbal

Rés. n°  
093-2021

**16. ADOPTION DU PLAN D'ACTION ACTUALISÉ 2021 VISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, adopte le plan d'action actualisé 2021, annexé à la résolution, visant l'intégration des personnes handicapées et désigne la gestionnaire aux équipements et programmes communautaires du Service des loisirs, culture et communautaire pour coordonner l'exécution dudit plan d'action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
094-2021

**17. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL EN SUIVI AU PLAN D'ACTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ**

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est entré en vigueur le 10 septembre 2019 et que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, régionale ou régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues au schéma doit adopter par résolution un rapport d'activités;

ATTENDU que le rapport d'activités a été soumis à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil adopte le rapport d'activités en matière de sécurité incendie pour la première année du schéma de couverture de risques révisé, annexé à la résolution, et que copie dudit rapport soit acheminée à la MRC de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
095-2021

**18. NOMINATION DES CHEFS DE MISSION AU SEIN DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L. R. Q., c. S-2.3) les municipalités locales sont responsables de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Loup reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU que le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin:

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;



## Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Loup désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU que la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le Service de sécurité incendie, le Service technique et de l'environnement et le Service finances et trésorerie;

ATTENDU que cette préparation et le plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil crée une organisation municipale de sécurité civile, afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous:

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	M. Éric Bérubé
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut principal	M. Gérald Tremblay
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	M. Denis Lagacé
Responsable de la mission Administration	M. Jacques Moreau
Substitut de la mission Administration	M <sup>me</sup> Patricia Dubé
Responsable de la mission Communication	M. Pascal Tremblay
Substitut de la mission Communication	M <sup>me</sup> Karine Plourde
Responsable de la mission Sécurité incendie	M. Jonathan Daraîche
Substitut de la mission Sécurité incendie	M. Éric Deschênes
Responsable de la mission Services aux sinistrées	M. Benoit Ouellet
Substitut de la mission Services aux sinistrées	M. Marc Émile Dionne
Responsable de la mission Services techniques	M. Gérald Tremblay
Substitut de la mission Services techniques	M. Marc-Antoine Faucher



# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<p><b>Rés. n° 096-2021</b></p>	<p>Que cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 568-2018 du 22 octobre 2018 sur le même sujet et toutes nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p><b>19. NOMINATION D'UN ADJOINT AUX SPORTS INTÉRIMAIRE AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller André Beaulieu:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, procède à la nomination de monsieur Alexis Malo-Leroux au poste d'adjoint aux sports par intérim au Service des loisirs, culture et communautaire, à compter du 10 mars 2021, que sa rémunération soit équivalente à celle de l'échelon 2 de la classe 4 des conditions de travail liant la Ville et le personnel-cadre et de soutien et que le directeur du service soit autorisé à signer l'entente de travail à intervenir pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p><b>20. CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN COMMUNICATION GRAPHIQUE ET MULTIMÉDIA AU SERVICE DES COMMUNICATIONS</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, procède à la création d'un poste de technicien en communication graphique et multimédia à l'intérieur de l'accréditation syndicale des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA) et qu'il soit intégré à la classe 4 des échelles salariales prévues à la convention collective en vigueur.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p><b>21. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE DE BRIGADIER SCOLAIRE</b></p> <p>ATTENDU que la période de probation au poste de brigadier scolaire de monsieur Jacques Roussel arrive à échéance;</p> <p>ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le directeur du Service de sécurité incendie démontre que monsieur Roussel répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'il a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste;</p> <p>ATTENDU que la période de probation accomplie par monsieur Roussel permet de confirmer qu'il a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de sa fonction et de ses responsabilités;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Jacques Minville:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, confirme la permanence de monsieur Jacques Roussel au poste de</p>
------------------------------------	--



# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<p><b>Rés. n° 099-2021</b></p>	<p>brigadier régulier conformément aux dispositions de la convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) - section Brigadiers scolaires.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p><b>22. CONFIRMATION DE FIN D'UN LIEN D'EMPLOI</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller André Beaulieu:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice des ressources humaines, confirme la fin du lien d'emploi de l'employé numéro 5061 à compter du 31 mars 2021.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p><b>Rés. n° 100-2021</b></p> <p><b>23. DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'URGENCE POUR COMPENSER L'EXPLOSION DES COÛTS DE RÉALISATION DES TRAVAUX MUNICIPAUX D'IMMOBILISATION</b></p> <p>ATTENDU que le gouvernement du Québec déposera le budget 2021-2022 le 25 mars 2021 ayant comme ligne directrice: <i>La relance économique dans l'ensemble des régions du Québec par des investissements massifs</i>;</p> <p>ATTENDU que lors d'une conférence organisée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, le ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, a annoncé que la relance économique visée par le gouvernement du Québec reposait, notamment sur l'investissement dans les infrastructures publiques et le soutien aux municipalités;</p> <p>ATTENDU que les municipalités du Québec comptent de nombreux projets structurants en infrastructures qui sont prêts à être lancés pour favoriser une reprise économique forte et rapide;</p> <p>ATTENDU que l'approvisionnement en matériaux de construction, les problèmes récurrents de pénurie de main-d'œuvre et les mesures sanitaires en place contribuent à créer une importante pression inflationniste sur les coûts totaux des chantiers d'infrastructures;</p> <p>ATTENDU que faute de ressources financières suffisantes, les municipalités du Québec n'auront d'autre choix que de reporter, voire abandonner, des projets nécessaires pouvant contribuer à la relance économique;</p> <p>ATTENDU que l'aide financière versée par le gouvernement du Québec au cours de l'année 2020 pour faire face à la Covid-19 ne pourra suffire à corriger la présente situation de sous-financement des travaux d'immobilisation;</p> <p>ATTENDU qu'il est plus avantageux, pour le gouvernement du Québec, de bonifier le financement des programmes visant la réalisation des projets d'infrastructures municipaux étant donné l'implication fiscale des contribuables représentant une contribution importante au financement et à la réalisation des projets;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:</p>
------------------------------------	---



## Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Que ce conseil adresse une demande au gouvernement du Québec, afin qu'un programme d'urgence soit mis en place venant compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation;

Demande l'appui de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent pour la mise en place rapide d'une aide financière exceptionnelle devant répondre à la problématique actuelle;

Transmette copie de la présente résolution à la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, madame Sonia LeBel, au ministre des finances, monsieur Éric Girard, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, à la ministre déléguée au Développement économique régional et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, madame Marie-Eve Proulx, et au député de Rivière-du-Loup – Témiscouata, monsieur Denis Tardif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
101-2021

**24. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SUR LE VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION (BVPE) POUR L'ÉLECTION DE NOVEMBRE 2021**

ATTENDU la décision prise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de renouveler l'expérimentation du vote au bureau du président d'élection (BVPE) lors de l'élection de novembre 2021;

ATTENDU que la ville de Rivière-du-Loup est admissible à prendre part à ce mécanisme de votation et qu'elle a l'intention de se prévaloir de cette possibilité lors de l'élection générale de novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil manifeste au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation son intérêt à renouveler et à convenir d'une nouvelle entente sur le vote au bureau du président d'élection (BVPE) dans le cadre de l'élection générale de novembre 2021 et autorise la greffière à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
102-2021

**25. DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE RIVIÈRE-DU-Loup**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil avise la Commission municipale du Québec qu'il appuie la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières déposées par le Club de l'âge d'or de Rivière-du-Loup et désigne la greffière afin de représenter les intérêts de la Ville lors de l'audition de cette demande devant la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



# Procès-verbal

Rés. n°  
103-2021

**26. AUTORISATION DE PROCÉDER AU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE À LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil autorise le trésorier à procéder au paiement de la quote-part de la Ville pour l'année 2021 à la MRC de Rivière-du-Loup, au montant de 1 237 759,47 \$ payable en deux versements dont le premier, le 5 avril 2021 pour un montant de 1 039 342,97 \$, et le solde payable en juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
104-2021

**27. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES DE FÉVRIER 2021**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste de février 2021 soient approuvés et payés et que la maire et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 3 106 716,43 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
105-2021

**28. CONDOLÉANCES À M. ROBIN CÔTÉ DU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE À LA SUITE DU RÉCENT DÉCÈS DE SON BEAU-FRÈRE**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à monsieur Robin Côté, préposé à l'aréna au Service des loisirs, culture et communautaire, ainsi qu'aux membres des familles Gagnon et Lévesque, à la suite du récent décès de son beau-frère, monsieur Sylvain Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
106-2021

**29. PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE À RIVIÈRE-DU-LOUP**

ATTENDU que le Club Optimiste tiendra sa 50<sup>e</sup> édition consécutive de la *Semaine de l'appréciation de la jeunesse à Rivière-du-Loup* du 21 mars au 27 mars 2021;

ATTENDU que le Club Optimiste profite de cette fenêtre pour souligner l'implication et la réussite de plusieurs jeunes de notre milieu tant sur les plans scolaire, sportif, culturel que social;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup se fait un devoir de s'impliquer pour souligner l'importance de la réussite chez nos jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller André Beaulieu:



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Que ce conseil autorise la mairesse à proclamer la semaine du 21 au 27 mars 2021 *Semaine de l'appréciation de la jeunesse à Rivière-du-Loup*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PROCLAMATION

Madame la Mairesse proclame ensuite verbalement la semaine du 21 au 27 mars 2021 *Semaine de l'appréciation de la jeunesse à Rivière-du-Loup* et remercie les membres du Club Optimiste de Rivière-du-Loup pour leur implication auprès des jeunes de notre milieu.

### 30. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2062 (RÉFLECTION DES RUES SAINT-PAUL ET FRASERVILLE)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller, monsieur Jacques Minville, dépose devant ce conseil le projet de Règlement d'emprunt numéro 2062 concernant la réalisation de travaux de réfection de la rue Saint-Paul (entre la rue Albert et le boulevard Armand-Thériault), de la rue Saint-Paul (entre les rues Saint-Pierre et Pouliot) et de la rue Fraserville (entre les rues Saint-Pierre et Delage) et décrétant un emprunt de 4 389 348 \$ et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2062 est disponible sur le site Internet de la ville et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

### 31. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions reçues par courriel.

### 32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA

La mairesse,

Sylvie Vignet